



EDITO

N° 14 - 30 avril 2015

Sommaire

Page 2

■ **Crédit Agricole : Comité de groupe. Osons autre chose.**

Page 3

■ **Crédit Agricole : Comité de groupe. Osons autre chose. (Suite et fin)**

■ **Confédération : UGICT. Retraite. Cotiser plus percevoir moins.**

Page 4

■ **Fédération : Juridique. Comité d'Entreprise. La comptabilité des CE.**

Page 5

■ **Fédération : Formation syndicale. Actualité. Se former à former plus Formation à la syndicalisation.**

Page 6

■ **Union Confédérale des Retraités : Retraites complémentaires. Pétition. Pour garantir ma retraite complémentaire je signe.**

Un 1er mai européen pour changer la donne

Le 1^{er} mai, journée de solidarité internationale des travailleurs, aura cette année une dimension européenne particulière. Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et de réformes, réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale. Il faut stopper ces politiques et investir pour des emplois de qualité et une croissance tenant compte des impératifs de développement durable.

Faire converger les mobilisations

La Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé de faire du 1er mai une journée de mobilisation unitaire et convergente des salarié-e-s, retraité-e-s et des chômeur-es partout en Europe. Les organisations syndicales Cgt, Fsu, Solidaires et Unsa appellent à la réussite des nombreuses manifestations unitaires qui seront organisées dans tout le pays le 1er mai 2015, sur la base de cet appel. La convergence des mobilisations partout en Europe ce 1er mai sera un signe fort adressé aux différents gouvernements et aux patronats pour exiger une construction européenne fondée sur le progrès social, s'appuyant sur le renforcement du dialogue social et des droits sociaux.

Contre l'austérité

Les organisations syndicales françaises affiliées ou non à la Confédération Européenne des Syndicats, (Cgt, Fsu, Solidaires et Unsa) réunies le 15 avril 2015, appellent à y participer pour promouvoir la protection sociale, combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois, développer les investissements pour relancer l'activité économique, promouvoir les services publics, améliorer les salaires, les retraites, les pensions et les minima sociaux et promouvoir l'égalité salariale femmes-hommes. Elles réaffirment, dans la suite du 11 janvier, que la démocratie, la république, la paix, les libertés de pensée et d'expression sont des biens communs qu'elles

sont décidées à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux, aux tentatives de division et de stigmatisation.

Le coût du Capital

L'obstination de la Cgt à dénoncer les attaques incessantes contre le prétendu coût du travail sans jamais remettre en question celui du capital reste en droite ligne avec la CES un ciment commun de ces rassemblements. Loin de la ségrégation, du racisme, de l'islamophobie de l'antisémitisme d'une extrême droite qui comme elle l'a toujours fait cherche à tirer parti de la misère. Son programme habillé de social ne vise qu'à faire porter la responsabilité des difficultés, de la régression sociale à certaines catégories désignées comme bouc émissaire alors que c'est le capitalisme qui porte en lui la logique de captation du produit de travail de tous au profit d'une minorité de possédants, la destruction de la protection sociale solidaire ouverte à chacun, la mise à mal des services publics et au plan écologique l'annihilation aveugle des ressources naturelles.

Montrons en ce 1^{er} mai que nous sommes déterminés à ouvrir une autre voie, celle du progrès social pour toutes et tous, celle d'une répartition de la richesse produite qui mette au premier rang de ses objectifs le bien être de chacun, le droit au logement à la culture au travail, en bref le droit de vivre dignement. Une autre voie qui n'ait qu'une seule et unique finalité, l'intérêt général. ■

Crédit Agricole Comité de Groupe

Osons autre chose !

Lors du dernier Comité de Groupe, la Cgt est intervenue très clairement et avec des propositions concrètes pour changer le quotidien des salariés mais aussi plus profondément les orientations qui sont celles du Crédit Agricole depuis des années. Une intervention volontairement forte pour rappeler que, si moraliser le capital est mission impossible, respecter le mutualisme est de la responsabilité de chacun des acteurs.

La Cgt appelle à la renationalisation de Crédit Agricole SA

Sans indemnisation des actionnaires à l'exception de quelques-uns, au prix moyen d'achat (les salariés titulaires de PEE - les usagers, par le transfert de leurs actions en parts sociales dans la limite de 30 000 euros.) Cette même proposition serait ouverte aux non clients qui voudraient rejoindre le Crédit Agricole redevenu Crédit Agricole Mutuel et Coopératif. Pourquoi la Cgt appelle à la renationalisation de Crédit Agricole SA? Pour imposer la démocratie au sein d'un organisme bancaire et financier majeur et permettre à l'organe central de jouer un rôle de péréquation inter-caisses en le mettant sous contrôle public des usagers et des salariés.

Des ambitions progressistes

En conséquence, les résultats de la Caisse Nationale seraient engrangés dans l'escarcelle de l'État, qui en a pour le moins besoin, et la part des résultats des Caisses régionales, remontés aujourd'hui vers Crédit Agricole SA, serait conservée par les Caisses régionales à des fins salariales et sociétales. La Cgt ne condamne pas le fait d'obtenir des résultats, elle conteste les moyens mis en œuvre pour les obtenir et l'utilisation qui a pu en être faite jusqu'ici.

Conditions de Travail

Du point de vue salarial, une part de ces résultats supplémentaires doit être investie pour améliorer les conditions de travail, qui ne cessent de se dégrader, en créant des emplois notamment. Mais bien avant cela et de manière urgente, la Cgt exige que cessent les méthodes managériales que nous avons maintes fois dénoncées. Vous nous assurez que ces pratiques (illégales) ne sont pas autorisées par la Direction et c'est encore heureux! Mais les faits, nombreux, sont malheureusement là. Vous avez le devoir

de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour préserver la santé des salariés non encore atteints par ces pratiques. Pour les autres, la réparation sera difficile. Le Crédit Agricole est fier de s'être doté d'un observatoire des conditions de travail, actuellement en sommeil. Cet observatoire promet, depuis longtemps, une amélioration des conditions de travail notamment avec le déploiement de NICE V2. Malheureusement le numérique n'a jusqu'ici contribué qu'à détériorer les conditions de vie au travail des salariés encore présents dans l'entreprise, soutenu par une pyramide des âges utilisée pour gérer la baisse importante des effectifs.

Emplois

Ainsi, au niveau des seules Caisses régionales, on constate ces deux dernières années la disparition de l'équivalent temps plein de l'effectif d'une Caisse. Pourtant, le gouvernement, pour encourager la création d'emplois, vous a offert le CICE et maintenant, le pacte de responsabilité. La Cgt, fortement opposée au Système d'Information Unique, au seul service du capital, revendique une augmentation massive du nombre net d'emplois, d'abord pour compenser le déficit douloureux du passage à 35h, puis pour progresser vers une nouvelle réduction du temps de travail à 32h hebdomadaire : le numérique doit avant tout profiter aux travailleurs.

Salaires

Le relèvement du seuil d'exonération de cotisations à 3,5 fois le SMIC vous permet aussi d'augmenter les salaires sans dépenser un sou de plus. La Cgt n'a pas signé l'accord «Rétribution Globale» proposé par la FNCA, et dénonce la manipulation des esprits qui voudrait faire croire à une augmentation salariale de 10%, alors qu'elle est compensée par la baisse d'autres formes de rémunération, mais aussi par les nouvelles mesures d'exonérations de cotisations qui permettront au Crédit Agricole de gagner encore,

et comme toujours, de l'argent sur le dos des travailleurs.

Cotisations, Retraite par répartition

Nous tenons à rappeler que la cotisation est du salaire à part entière, les exonérations dont vous bénéficiez portent préjudice aux régimes de protection sociale et, dans le même temps, sont pour vous une opportunité de développer vos produits d'assurances santé et vieillesse; d'ailleurs la FNCA vient tout juste d'ouvrir le dossier «Retraite supplémentaire» en accord avec la demande de syndicats catégoriels toujours à la recherche de la défiscalisation optimale offerte par la capitalisation. Augmenter le nombre d'emplois, augmenter les salaires, c'est augmenter non seulement le pouvoir de consommer et relancer l'économie, mais c'est aussi augmenter les ressources des régimes de retraites par répartition et permettre de réduire la durée de cotisation en offrant une vieillesse plus douce aux uns, et plus d'emplois disponibles aux autres, dans de meilleures conditions de vie au travail.

Services bancaires de base

Du point de vue sociétal, les résultats doivent aussi permettre de baisser la tarification des services facturés. La Cgt demande que la banque de détail, tant en France qu'à l'international, exerce uniquement son métier de services bancaires de base, de collecteur-prêteur avec une volonté de développer l'épargne bilan, et une traçabilité obligatoire de l'emploi de cette épargne sur son territoire.

Banque de Financement

Concernant la banque de financement, la Cgt souhaite qu'elle soit orientée principalement vers de petites et moyennes entreprises à statut coopératif et vers les collectivités locales. La spéculation doit

Suite page 4

UGICT
Retraite

Cotiser plus, percevoir moins

Selon un document du Conseil d'orientation des retraites publié le 15 avril 2015, alors qu'ils cotisent davantage que leurs aînés, les jeunes générations vont percevoir proportionnellement moins de prestations.

Le COR s'est basé sur le cas type des salariés non cadres du secteur privé. Compte tenu des hausses successives de cotisations dans le régime de base (Cnav) et dans le régime complémentaire (Arrco), leur taux cumulé augmente régulièrement, passant de 16,4% pour les salariés nés en 1932 à 28% pour ceux nés en 1990. Soit une différence de 11,6 points.

La baisse du taux de rendement des cotisations retraite trouve ses causes, notamment dans la réforme des retraites de 1993 depuis laquelle les pensions du privé sont calculées non plus à partir des 10 meilleures années de carrière, mais des 25 meilleures années.

Par ailleurs, sous l'effet des accords sur les régimes complémentaires le rendement de ces régimes n'a cessé de s'éroder, passant en moyenne de 13% à 6%. Or, comme la Cour des comptes l'a souligné dans un récent rapport, les retraites complémentaires Arrco et Agirc représentent en moyenne 30% de la pension totale des non cadres et jusqu'à 60% de celle des cadres. ■



Suite de la page 4

en être exclue, le contrôle des salariés et des usagers doit le garantir.

Respecter l'expertise des salariés

De même, le Crédit Agricole doit reconnaître et utiliser les travaux menés par ses salariés spécialisés et accepter d'entendre les alertes remontées par certains d'entre eux, indépendamment des intérêts particuliers, dans le seul intérêt général. Comment peut-on accepter de laisser modifier les conclusions d'un analyste de risques financiers expérimenté ? Comment peut-on ignorer les alertes remontées par un analyste et couper court à ses dires et à ses conclusions concrètes en le licenciant ? Pour exemple, Ida de Chavagnac avait, dans le plus pur respect des méthodes d'analyse du risque et des règles de déontologie, analysé des situations risquées et rédigé des avis en son âme et conscience. Aujourd'hui elle est licenciée pour avoir osé contester la modification non argumentée de ses avis par sa hiérarchie, et elle reste sans réponse de votre part quant à l'appréciation de cette situation. Des exemples à ne plus suivre. Bien sûr, la Cgt conteste toujours la stratégie mise en œuvre depuis l'introduction en bourse et les pertes qu'elle a générées jusqu'ici. Elle dénonce la spéculation et les paradis fiscaux qui nuisent à l'intérêt général.

Des changements à provoquer

Mais peut être pouvons-nous espérer qu'après le toilettage nécessaire opéré par Mr Chifflet, son successeur Mr Brassac, dans le cadre du changement de gouvernance, offrira au Crédit Agricole les moyens de revenir à une gestion plus

respectueuse des valeurs et principes mutualistes et coopératifs, et des perspectives d'avenir positives pour les salariés, les usagers, les sociétaires et pour mener à bien les économies réelles de nos territoires. ■

La comptabilité des Comités d'établissement

Mieux vaut tard que jamais, les décrets pris en application de la loi du 5 mars 2014 dans son volet relatif à la transparence des comptes des comités d'entreprise dont la majeure partie des dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 sont enfin parus au Journal Officiel du 29 mars 2015 ! Il s'agit de deux décrets, datés du 27 mars 2015, qui viennent principalement déterminer les seuils mentionnés aux nouveaux articles L 2325-45 et L 2325-46 du Code du Travail prévoyant des modalités différentes d'établissement des comptes annuels pour les comités d'entreprise, selon leur taille et leur importance.

Les plus petits CE

Le législateur a prévu une comptabilité dite «ultra simplifiée» permettant à ces comités de s'acquitter de leurs obligations comptables en tenant uniquement un livre retraçant chronologiquement le montant et l'origine des dépenses et des recettes et en établissant une fois par an un état de synthèse simplifiée de leur comptabilité. Le nouvel article D 2325-11 du Code du Travail précise que les Comités d'établissement concernés sont ceux dont les ressources annuelles ne dépassent pas 153.000 € (montant figurant à l'article D 612-5 du Code de Commerce). Pour déterminer les ressources annuelles du Comité, le nouvel article D 2325-10 du Code du Travail précise qu'il convient d'additionner le montant de la subvention de fonctionnement avec le montant de la subvention des activités sociales et culturelles après déduction le cas échéant du montant versé à un CCE ou à un Comité Interentreprises dans le cadre d'une convention de transfert de gestion des œuvres sociales.

Les CE de taille moyenne

Ceux qui dépassent ce seuil de 153.000 €, il est prévu la tenue d'une comptabilité dite « simplifiée » avec la possibilité de n'enregistrer

leurs créances et leurs dettes qu'à la clôture de l'exercice. Pour autant, ces CE auront l'obligation, dès l'exercice comptable 2015 de confier la mission de présentation de leurs comptes annuels à un expert-comptable, rémunéré sur leur budget de fonctionnement. Pour bénéficier de cette comptabilité simplifiée, ces CE ne doivent pas dépasser pour au moins deux des trois critères ci-après les seuils suivants :

- 50 salariés (employés par le CE),
- 3,1 millions d'euros de ressources annuelles,
- 1,55 million d'euros de total du bilan.

La comptabilité de droit commun

En cas de dépassement d'au moins deux de ces trois critères, les CE sont dorénavant soumis à une comptabilité de droit commun, et ce dès l'exercice 2015. Ils devront parallèlement mettre en place une commission des marchés qui définira des critères de choix des fournisseurs et des prestataires pour les marchés dont le montant est supérieur à 30.000 € (art D 2325-4-1). En outre, à compter de l'exercice 2016, ces «très grands» Comités devront obligatoirement faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes distinct de celui de

l'entreprise, en plus de l'obligation de présentation de leurs comptes par un expert-comptable. Là encore, la rémunération du commissaire aux comptes se fera sur le budget de fonctionnement du Comité.

Les décrets recèlent d'autres nouveautés

Notamment s'agissant du trésorier, rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014. Ce trésorier doit obligatoirement être un élu titulaire du CE, comme du CCE (art R 2325-1 et R 2327-4) à l'instar de ce qui est prévu pour la fonction de secrétaire de l'instance.

Pour autant, ces décrets tardifs n'apportent toujours pas toutes les précisions nécessaires à la tenue de la comptabilité des CE puisqu'il revient encore à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) de fixer les règlements détaillant le contenu précis et les modalités de la tenue technique de cette comptabilité. A suivre.

*Décret n°2015-357
et décret n° 2015-358
du 27 mars 2015
(Journal Officiel
du 29 mars 2015) ■*

Formation de formateurs

Se former à former

La Fédération organise un stage «Formation Formateurs» du 01 au 05 juin 2015 soit sur une durée de 5 jours, au Centre Benoît Frachon. La date limite de réponse est fixée au 30 avril 2015 au plus tard. Plus de formateurs bien formés c'est la garantie de pouvoir répondre aux attentes et aux besoins et d'assurer la transmission des expériences et des savoirs. C'est un enjeu politique majeur pour la Cgt dans la Banque et l'Assurance, pour sa pérennité et son développement.

Objectif

Développer les capacités nécessaires de tous nos formateurs et formatrices pour qu'ils soient à l'aise pour animer un thème ou un stage, avec la pédagogie d'aujourd'hui favorisant la participation active des stagiaires. Les stagiaires seront capables de mettre en œuvre la démarche pédagogique Cgt en harmonie avec sa démarche syndicale. Ils seront équipés pour préparer, animer un thème ou une session de formation.

Public

Les formateurs et formatrices de n'importe quel stage Cgt.

Retours d'expériences

Il est indispensable que chaque stagiaire soit prévenu que ce stage est centré sur la méthodologie pédagogique. Il n'est pas réalisé à partir de thèmes de stages syndicaux. Qu'il sera amené à revisiter sa pratique, ce qui peut être déstabilisant, pour acquérir de nouvelles conceptions et méthodes de travail.

Contenus

- Les conditions favorables à l'apprentissage des adultes.
- Quelle pédagogie utilisée pour favoriser l'implication active des stagiaires et l'orientation de la Cgt ?
- Pourquoi les auto-évaluations réalisées par les stagiaires et comment les faire pratiquer ?
- Apprendre à définir des objectifs de formation.
- Apprendre à construire un plan de progression pédagogique.
- Apprendre à préparer et animer un débat formateur.
- Les attitudes favorables à l'apprentissage, à adopter par les animateurs et intervenants.
- La complémentarité entre animateurs d'un stage et intervenant d'un thème.

- Apprendre à réaliser l'évaluation d'un stage.

Forme

Durant tout le stage se mêlent acquisitions de savoirs, de savoir-faire et mises en situation individuelles.

Formation à la syndicalisation

Développer la Cgt, y amener des jeunes, sensibiliser les nouveaux embauchés à notre démarche, un enjeu là encore crucial pour l'avenir de notre Cgt.

Ce sera la finalité de la formation à la syndicalisation organisée par la Fédération sur 3 jours du 16 au 18 juin à Marseille (le lieu précis sera indiqué ultérieurement).■

ÇA VA PAS LEUR FAIRE DE MAL D'ALLER EN FORMATION A CES DEUX LÀ ...



Retraite complémentaire
Pétition

Pour garantir ma retraite complémentaire

Faites circuler et signer cette pétition pour dénoncer le blocage fait sur les pensions des retraités et les menaces qui pèsent sur les prestations à venir. Pour faire face aux vellétés du patronat de reculer encore et encore l'âge de la retraite et exiger que soit utilisée dans le sens de l'intérêt général, la richesse produite par le travail de chacune et chacun.

JE SIGNE !

Depuis deux ans ma retraite complémentaire est bloquée. Un retraité sur dix vit déjà sous le seuil de pauvreté ce qui est inacceptable. Le Medef veut prolonger le blocage trois ans de plus et inciter le gouvernement à en faire de même pour le régime général et les régimes spéciaux. L'addition des mesures fiscales, de prélèvements sociaux et de gel des pensions ont réduit notre pouvoir d'achat, la pension nette mensuelle diminue. Les fins de mois sont de plus en plus difficiles, nous sommes loin d'être des nantis.

Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC versent aux salariés retraités du secteur privé de 25 % à 56 % de leur retraite totale. Ils concernent 12 millions de retraités. Dans notre système par répartition le financement des régimes est assuré par les cotisations des 18 millions de salariés qui acquièrent ainsi leurs droits futurs. Cela démontre que nous sommes tous concernés par la négociation en cours et également partie prenante avec les actifs. L'insuffisance de financement menace l'équilibre financier à court terme. Les causes premières sont le manque d'emploi et l'insuffisance de salaire. Il y a urgence à apporter des solutions sinon les retraites complémentaires subiront des abaissements conséquents, de 5 à 11%.

Je m'oppose aux « solutions » du patronat, à tout nouveau recul de l'âge de départ en retraite, à tout nouvel abattement appliqué sur le montant des retraites complémentaires ou des pensions de réversion.

L'argent existe pour faire autrement il est accaparé massivement par les actionnaires et la finance, il doit revenir au paiement des salaires et de la protection sociale. Je

demande que des mesures soient immédiatement adoptées pour résorber les déficits et préserver le niveau des pensions.

- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.
- Une augmentation de la cotisation AGIRC pour permettre aux cadres de cotiser autant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale qu'en dessous et se constituer ainsi le même niveau de retraite sur la totalité du salaire. Cette mesure suffirait à rétablir durablement l'équilibre financier de l'AGIRC.
- L'élargissement de l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, etc.)
- Pour les cadres à bas salaire, une augmentation de 120 à 150 points de la garantie minimale de points et la création d'une garantie minimale de points à l'ARRCO pour les non-cadres.
- La mise à contribution des dividendes versés par les entreprises aux actionnaires.
- Réexaminer les conditions de revalorisation des retraites.

La mise en œuvre de ces propositions permettrait non seulement de rétablir les équilibres financiers de l'ARRCO et de l'AGIRC mais aussi de dégager des excédents pour améliorer les futurs droits à retraite et les pensions servies. ■

POUR GARANTIR MA RETRAITE COMPLEMENTAIRE JE SIGNE

Nom	Prénom	Ville